

Bulletin de mise en candidature au comité de direction (COMDIR) du DTMF

Veillez remplir le présent formulaire en lettres moulées et le retourner, accompagné des documents de présentation et du formulaire de « Déclaration et de gestion d'intérêts », avant 17 h le 16 septembre 2026 à l'adresse du DTMF : dtmfmontreal@ssss.gouv.qc.ca avec objet du courriel : « Mise en candidature – Comité de direction du DTMF »

DÉPARTEMENT TERRITORIAL DE MÉDECINE FAMILIALE (DTMF)

Poste électif du comité de direction

[Montréal]

1. Identification du candidat		
Nom du médecin de famille :	N° de permis d'exercice :	
Adresse (n° civique, rue, ville, code postal) :	N° de téléphone (résidence) :	N° de téléphone (bureau) :
2. Choix du poste électif		
Afin d'assurer une représentation adéquate des différents secteurs du DTMF, les membres élus aux postes électifs doivent provenir de divers RLS et de milieux de pratique différents, soit d'établissements publics, de cliniques, de services ou de regroupements de cliniques distincts. Au besoin, il est aussi souhaitable de favoriser la diversité des pratiques selon les activités et les lieux concernés. Veillez sélectionner l'un des deux (2) choix suivants : ☐ Médecin omnipraticien qui exerce dans une clinique médicale, en cabinet privé, quelle que soit sa dénomination (GMF/GMF-U/GMF-AR) (deux postes à pourvoir) ☐ Médecin omnipraticien qui exerce dans l'un des établissements suivants : CIUSSS (ex. : CLSC, CHSGS, CHSLD, etc.) ou établissement autre que territorial (un poste à pourvoir) Un médecin ne peut poser sa candidature à plus d'un poste électif. Par ailleurs, il doit de plus répondre aux critères d'indépendance et de représentativité définis ci-dessous : Critère d'indépendance : Un médecin se qualifie comme une personne indépendante s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de l'affecter à demeurer objectif dans l'exercice de ses fonctions, notamment chef de département, président d'un CMDP ou d'une association syndicale, propriétaire de clinique, etc. Un médecin est réputé ne pas être une personne indépendante s'il est membre du conseil d'administration ou à l'emploi de Santé Québec ou d'un organisme représentatif avec lequel le ministre a conclu une entente en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie ou d'un organisme qui lui est affilié. ☐ Veuillez compléter et joindre le formulaire de Déclaration et de gestion d'intérêts à votre candidature.		

Critère de représentativité :

Un médecin est réputé satisfait au critère de représentativité lorsqu'il assure une représentation équitable des réseaux territoriaux de services (RTS) et des regroupements de cliniques médicales. À ce titre :

- Un médecin par réseau territorial de services (RTS)
- Un seul ressortissant d'un même regroupement de cliniques médicales

3. Profil de pratique**Lieu(x) de pratique :**

- ☐ Cabinet privé/GMF
- ☐ CHSLD (centre d'hébergement et de soins de longue durée)
- ☐ CLSC (centre local de services communautaires)
- ☐ CHSGS (centre hospitalier de soins généraux et spécialisés)
- ☐ Autre(s), précisez : _____

Veuillez sélectionner l'un des douze (12) RTS et RLS pour lesquels vous posez votre candidature :

- ☐ Ouest : Pierrefonds/Lac Saint-Louis
- ☐ Ouest : Dorval/Lachine/Lasalle
- ☐ Centre-Ouest : Côte Saint-Luc/Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest
- ☐ Centre-Ouest : Côte-des-Neiges/Métro/Parc-Extension
- ☐ Centre-Sud : Faubourg/Plateau Mont-Royal/Saint-Louis-du-Parc
- ☐ Centre-Sud : Verdun/Côte Saint-Paul/Saint-Henri/Pointe Saint-Charles
- ☐ Nord : Villeray/Petite-Patrie
- ☐ Nord : Ahuntsic/Montréal-Nord
- ☐ Nord : Nord de l'Île/Saint-Laurent
- ☐ Est : Saint-Léonard/Saint-Michel
- ☐ Est : Hochelaga/Mercier-Ouest/Rosemont
- ☐ Est : Rivière-des-Prairies/Anjou/Montréal-Est

Description du profil de pratique :**4. Attestation**

Je confirme par la présente soumettre ma candidature pour un poste de membre du comité de direction du DTMF de Montréal et, à cette fin, déclare être membre du DTMF et inscrit sur la liste des électeurs, répondre aux critères propres au poste électif sur lequel je pose ma candidature, ne pas avoir d'antécédents déontologiques, ne pas avoir d'antécédent disciplinaire au sein d'un établissement de Santé Québec qui serait incompatible avec la fonction et répondre aux critères d'indépendance prévus à l'article 441 de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (LGSSSS).

J'autorise le président d'élection, Dr Daniel Murphy, Directeur médical et des services professionnel de Santé Québec Centre-Sud de l'Île-de-Montréal - Universitaire, à consulter mon dossier professionnel du Collège des médecins du Québec à des fins de vérification de mes antécédents disciplinaires et déontologiques.

J'atteste que tous les renseignements contenus au présent bulletin sont véridiques.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ (lieu), le _____ (date),

Signature du candidat

Afin de favoriser une présentation uniforme et une analyse équitable des candidatures, les candidats sont invités à transmettre une lettre d'intention d'un maximum de 500 mots (une page) ainsi qu'un curriculum vitae abrégé d'un maximum de deux (2) pages. Ces documents permettront aux électeurs d'apprécier le parcours, la motivation et la contribution potentielle de chaque candidat aux travaux du comité de direction.

Appuyé par dix (10) médecins membres du DTMF :

	Nom	# permis	Signature	Courriel
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :

1. Les renseignements contenus dans ce formulaire sont recueillis pour le compte du DTMF de Montréal;
2. Les renseignements transmis à Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire servent à constituer le fichier des membres du comité de direction du DTMF;
3. Les employés de Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire, dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que tout autre utilisateur satisfaisant aux exigences de la présente Loi pourront avoir accès à ces renseignements;
4. Les renseignements demandés au formulaire sont obligatoires afin d'assurer la validité de la candidature.